

De quoi parlons-nous en réalité? Si mon honorable ami d'Edmonton-Ouest cherche réellement à aider le petit homme d'affaires, celui qui essaie de se lancer en affaires et ceux pour qui il prend parti, et je crois qu'il l'est, pourquoi ne propose-t-il pas des mesures comme une extension des déductions pour prêts et amortissement consenties au cours des premières années d'exploitation? Après tout, le gouvernement est disposé à le faire pour les grandes sociétés minières. Nous leur accordons un congé fiscal de trois ans. Le gouvernement est disposé à le faire pour les sociétés pétrolières, mais lorsqu'il s'agit des petites entreprises, c'est autre chose.

Pourtant c'est une des recommandations de M. Carter. D'après mon expérience, il y a bien des manières d'aider les petites entreprises. L'idée de les exonérer d'impôt une fois qu'elles auront enregistré des profits de \$50,000 est risible. Si on veut leur accorder quelque avantage fiscal selon la fable de Mandeville ou la théorie de l'égouttement, si on veut recourir à des théories économiques du XVIII^e siècle, très bien—et selon toute apparence, c'est ce qu'on fait—mais, si on veut réellement aider les petites entreprises à décoller et leur fournir de l'aide lorsqu'elles en ont besoin, alors la mesure à l'étude n'est pas ce qu'il leur faut et elle ne peut être justifiée à cet égard.

Je demande aux députés de réfléchir à ce que j'ai dit parce que le député d'Edmonton-Ouest et certains de ses collègues qui pensent comme lui, s'imaginent peut-être que notre opposition au programme de cadeaux de 400 millions de dollars est une opposition à l'entreprise. Rien n'est plus loin de la vérité. Nous sommes fort désireux d'aider les entreprises, de façon générale, et les petites entreprises, en particulier. Si une entreprise est profitable, elle a moins de droits à ma sympathie et à mes larmes. En ce qui concerne le parti conservateur, tout impôt sur les entreprises est probablement poussé trop loin. Je vois que le parti conservateur est fort envieux de la facilité avec laquelle le parti libéral délie les cordons de la bourse des entreprises et il espère bien avoir l'avantage d'en faire autant. Cela se comprend.

Nous n'avons pas une telle chance. Les cordons de cette bourse restent bien noués pour nous. Les syndicats ne jouissent pas de ces allocations libres d'impôt. J'espère qu'on tiendra un débat dans le sens que je propose et qu'on se penchera sur des moyens plus susceptibles d'aider les petites entreprises au lieu de dire des inepties au sujet de récompenses supplémentaires à accorder à celles dont les profits sont déjà assez considérables, qui n'ont pas à montrer qu'elles sont disposées à utiliser ces profits pour les besoins de leurs affaires, pour créer des emplois, ou pour le bien du pays.

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, mieux vaut que j'aie ma journée à la Chambre aujourd'hui et que je signale certaines lacunes dans la mesure à l'étude qu'on aille dire que la Chambre n'a fait que jeter un coup d'œil sur ces questions pour ensuite en disposer très cavalièrement. Quelqu'un parle, là-bas, d'un principe d'économie. Les principes économiques de ce député-là ne le feraient pas sortir du fond des bois si nous les appliquions. J'aimerais bien le voir diriger un commerce.

• (9.40 p.m.)

Quoi qu'il en soit, on a présenté au gouvernement un certain nombre de mémoires intéressants. Malheureusement, ce genre d'activité au comité plénier empêche les députés d'en discuter avec les hauts fonctionnaires du gouvernement ou même avec les ministres. A tour de rôle,

des secrétaires parlementaires ont été de service à la Chambre. Comme on dit en français:

[Français]

Ils ont été muets comme carpes.

[Traduction]

Ils ne donnent aucun renseignement. Le seul qui ait été capable de parler à un moment donné c'est le député de Calgary-Sud-Centre, et il a plus contribué à irriter certains membres de l'opposition qu'à faire avancer le débat. Il n'a assurément pas enrichi nos connaissances.

Certains excellents mémoires ont été soumis au gouvernement par l'Association canadienne du barreau, l'Institut canadien des comptables agréés, et un certain nombre de sociétés importantes de comptables agréés, l'Association des manufacturiers du Canada, des associations minières et un certain nombre d'autres organismes du monde des affaires. Ces groupements représentent des intérêts plus ou moins grands. Mais, s'il existe un organisme capable d'unifier les petites entreprises et les particuliers, comme le Congrès du travail du Canada, et si cet organisme voulait se défaire de son obsession du plan collectif pour rédiger quelque chose qui pourrait avoir des résultats positifs pour ses membres, cela ne constituerait pas une abdication de responsabilités mais en serait plutôt l'expression normale.

De tels organismes sont là pour défendre les intérêts de leurs membres, et c'est ce que font certains d'entre eux. Si l'on pouvait se fier au silence de certains, on pourrait faire passer n'importe quelle sorte de requête. Je suis sûr que le député assis à ma gauche serait prêt à signer n'importe quoi même s'il s'agissait de sa propre exécution.

Le mémoire de l'Association canadienne du barreau contient une remarque qui devrait figurer au procès-verbal; je voudrais dire que la conception de l'Association du barreau n'est pas toujours en opposition avec l'esprit du bill, surtout à propos de cet article. Je ne suis pas toujours d'accord avec eux, mais ils soulignent aussi certaines incohérences. On trouve ici également quelque chose qui n'est pas compris dans les quelque 150 amendements qui ont été proposés. Je pense que le ministre de la Justice devrait remettre au travail certains de ses rédacteurs; ils les a d'ailleurs eu à sa disposition pendant tout le printemps et tout l'été pour rédiger le bill C-259. Quoi qu'il en soit, le mémoire contient la déclaration suivante:

Fondamentalement, on espère se défaire du revenu non réparti en 1971 et du surplus de capital en 1971 avant de répartir les gains sujets aux dispositions du nouveau régime.

Je suppose que les divers ministres des Finances ont rêvé à ce qu'ils prétendaient être de vastes réserves cachées quelque part dans le camouflage des sociétés. Le financement a été tellement difficile que je suis surpris qu'un ministre de la Justice ou un de ses conseillers conservent leur illusion que des sommes si importantes étaient cachées alors que les gens cherchaient à obtenir de l'argent à tout prix. Je me souviens qu'il y a des années on disait que le Canada avait des milliards de boisseaux de blé, mais quelqu'un a oublié qu'un bon nombre de gens avaient pu se défaire de leurs stocks rapidement. Ils n'allaient pas laisser le gouvernement les empêcher par ses règlements de s'en défaire. C'est la même chose ici. Le mémoire poursuit:

Une fois ces anomalies traditionnelles corrigées, le régime devrait fonctionner assez facilement. Nous nous demandons toutefois pourquoi des complications ont été ajoutées à certains des montants qui allaient devenir d'un intérêt traditionnel, comme l'insuffisance de capital versé, de façon que les conditions courantes continuent de s'y appliquer. Toute simplification des règlements